

Administration financière—Loi

A toutes fins utiles, cela a été fait. Nous croyons que M. Rogers sera à la hauteur de la tâche. Voici quelle était sa dernière recommandation:

... troisièmement, la nomination dans chaque ministère, organisme et société de la Couronne d'un fonctionnaire (cadre) supérieur des finances, portant de préférence le titre de contrôleur (et portant, s'il y a lieu, un autre titre tel que celui de sous-ministre adjoint, dans le cas des ministères, et celui de vice-président, dans le cas des sociétés de la Couronne), qui relèverait directement du sous-chef ou du président-directeur général pour toutes les questions d'administration financière au sein de son organisation et qui posséderait les qualités professionnelles et personnelles, ainsi que l'expérience de la haute direction financière, correspondant aux responsabilités qui lui sont confiées.

Puis il a ajouté:

... que l'application concrète de ces recommandations permettrait de jeter les bases essentielles d'un programme rationnel destiné à rétablir un contrôle efficace et à assurer une gestion équitable, judicieuse et avantageuse des deniers et des biens publics. J'étais persuadé que le gouvernement, le Parlement et, également, les contribuables endosseraient ces objectifs.

Nous souscrivons à ces objectifs. Pour que le contrôleur général les réalise, il a besoin de l'appui de tous les députés et de tous les fonctionnaires supérieurs des ministères et il a besoin aussi de la collaboration des cadres des sociétés de la Couronne. Les sociétés de la Couronne doivent collaborer avec le nouveau contrôleur général.

Le bill sur la Société pour l'expansion des exportations a été lu pour la deuxième fois aujourd'hui. Elle est l'une des nombreuses sociétés de la Couronne qui préoccupent les contribuables. La Commission de la capitale nationale en est une autre qui manque de gestion et de contrôle financiers. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aura fort à faire pour la contrôler. J'espère que tous les fonctionnaires des ministères, y compris les sous-ministres et les ministres, veilleront à ce que rien ne fasse obstacle au travail de ce nouveau fondé de pouvoir du gouvernement et du Parlement canadien.

Le poste de contrôleur général est d'une importance primordiale pour la survie de tous les Canadiens. S'il ne peut pas compter sur la collaboration de tous les intéressés, cela mettra le pays dans un pétrin dont il ne pourra pas plus se sortir. J'espère donc que tous appuieront le mieux possible le nouveau contrôleur général.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) était à la Chambre il y a quelques instants. Récemment, il a fait certaines observations sur les difficultés qu'éprouve le Parlement en ce qui concerne les dépenses gouvernementales. Je suis heureux qu'il se soit joint à nous pour examiner les dépenses du gouvernement. Nous avons tous deux proposé des moyens d'améliorer et de rectifier cette situation. Le député et d'autres, j'en suis sûr, se sont inquiétés des révélations faites il n'y a pas si longtemps dans le fameux rapport du vérificateur général, le plus fracassant de tous. C'est cet avant-dernier rapport qui a suscité à la Chambre tout un mouvement en faveur de la nomination d'un contrôleur général. Le bill rédigé à la suite de ce rapport annonçait de si mauvaises nouvelles, et en offrant une solution aussi directe, il obligeait tous ces gens à régulariser leurs affaires en vitesse.

[M. Towers.]

● (1652)

Comme vous vous en souviendrez, monsieur l'Orateur, nous avons reçu ce bill quand le gouvernement eut enfin décidé qu'il était temps de nommer un contrôleur général pour répondre à la demande générale. Malheureusement, ce bill se contente simplement de nommer le contrôleur général. Je n'y vois pas d'inconvénient.

Je remercie le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de me remettre le bill. Il stipule:

Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire appelé contrôleur général du Canada qui occupe sa charge à titre amovible et accomplit et exerce les devoirs et fonctions que le Conseil du Trésor peut lui attribuer. Le contrôleur général du Canada a le rang d'un sous-chef de ministère et en possède tous les pouvoirs.

Les députés de tous les partis représentés à la Chambre sont d'accord sur ce principe, mais ce qui m'inquiète, comme j'en suis sûr tous les députés, y compris celui de Scarborough-Est qui s'intéresse beaucoup à cette question, c'est qu'au départ, alors que les attributions et les pouvoirs de tout haut fonctionnaire du gouvernement sont précisés dans une loi, seul le contrôleur général n'a pas de mandat précis auquel se référer. C'est pourquoi le député de Calgary-Centre (M. Andre) a présenté la motion à l'étude aujourd'hui pour donner au contrôleur général des pouvoirs statutaires précis afin qu'il sache à quoi s'en tenir. Autrement, on le renverra d'un endroit à l'autre ou d'une priorité à l'autre au fur et à mesure que le gouvernement changera d'avis.

Je sais que le vérificateur général voudrait avoir un peu plus pour son rejeton, le contrôleur général du Canada—car c'est ce qu'il est, en ce sens-là. Je suis certain qu'il ne dira pas à la Chambre qu'il est mécontent de cette situation. Il en serait sûrement ainsi comme l'a mentionné le député de Gatineau, mais je suis persuadé qu'il voudrait admettre qu'il vaudrait mieux partir du bon pied. Dès le départ, faisons en sorte que, de ceux qui réfléchissent aux méthodes de contrôle financier de la Chambre, personne ne puisse soutenir que le contrôleur général est à la merci des caprices du gouvernement, loin de là, que sa situation est semblable à celle de tous les autres fonctionnaires dont le mandat a été clairement explicité. Je ne veux pas parler des ministres, mais plutôt de ses collègues qui peuvent tous compter sur des adjoints et sur les hauts fonctionnaires. Voilà ce que je voulais dire.

En notre qualité de membres de l'opposition à la Chambre des communes ou encore à l'occasion d'une élection, nous ne cessons de faire valoir la nécessité de faire réduire les dépenses gouvernementales. Ce n'est pas tant par souci de l'économie que par crainte des risques immédiats d'inflation. Nous redoutons que la dépense des deniers publics ne devienne prépondérante dans l'économie que les forces économiques qui font en définitive la richesse d'un pays, ne finissent par passer au second plan. Et la réponse est toujours la même: Êtes-vous prêt à supprimer les allocations familiales ou encore les pensions, à affamer les bébés ou à déposséder les veuves? Le gouvernement ne veut jamais admettre...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous débarrasseriez-vous des sous-ministres?